

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 30 novembre 2022

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table> <hr/> <p>Date de la convocation : 15 novembre 2022</p> <p>Date d'affichage : 15 novembre 2022</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>L'an deux mille vingt-deux le trente du Mois de Novembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Eric TUPHE, Robert PISSAVY, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Eric TUPHE, Annie COUDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Jean BOUCHER donne pouvoir à Gilles CHABRIER</p> <p>Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					

OBJET : Tarifs eau et assainissement 2023-2024

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement en deux étapes pour se conformer aux exigences de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_155-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les tarifs suivants à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023

SERVICE EAU POTABLE

Abonnement eau	36.00 €
Consommation de 1 à 60 m3	0.92 €
Consommation de 61 à 120 m3	0.78 €
Consommation de 121 m3 à 600 m3	0.40 €
Consommation au-delà de 601 m3	0.82 €
Redevance prélèvement ressource en eau	0,054
<i>Soit prix de l'eau au m3 (consommation de 120 m3)</i>	<i>1.15 €</i>

SERVICE ASSAINISSEMENT

	Murat (Abonnés de la station d'épuration)	La Chevade (abonnés des lagunes de la Chevade)
Abonnement assainissement	36.00 €	36.00 €
Consommation assainissement de 0 à 60 m3	0.89 €	0.55 €
Consommation assainissement de 61 à 120 m3	0.85 €	0.35 €
Consommation assainissement de 121 à 500 m3	0.70 €	0.20 €
Consommation assainissement au-delà de 120 m3	0.90 €	0.20 €
<i>Soit prix de l'assainissement au m3 (consommation de 120 m3)</i>	<i>1.17 €</i>	<i>0.75 €</i>
Redevance collecte traitement des boues (reversée à la Com Com)	0,24 €	0.24 €

PRECISE que le prix moyen pondéré de l'assainissement (consommation de 120 m3) entre les deux fonctionnements est de 1.15 € le m3.

APPROUVE les tarifs suivants à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024

SERVICE EAU POTABLE

Abonnement eau	36.00 €
Consommation de 1 à 60 m3	0.97 €
Consommation de 61 à 120 m3	0.83 €
Consommation de 121 m3 à 600 m3	0.40 €
Consommation au-delà de 601 m3	0.82 €
Redevance prélèvement ressource en eau	0,054
<i>Soit prix de l'eau au m3 (consommation de 120 m3)</i>	<i>1.20 €</i>

<p>RE Sous-préfecture de Saint-Flour</p>
<p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_155-DE</p>

SERVICE ASSAINISSEMENT

	Murat (Abonnés de la station d'épuration)	La Chevade (abonnés des lagunes de la Chevade)
Abonnement assainissement	36.00 €	36.00 €
Consommation assainissement de 0 à 60 m ³	0.94 €	0.60 €
Consommation assainissement de 61 à 120 m ³	0.90 €	0.40 €
Consommation assainissement de 121 à 500 m ³	0.70 €	0.20 €
Consommation assainissement au-delà de 120 m ³	0.90 €	0.20 €
<i>Soit prix de l'assainissement au m³ (consommation de 120 m³)</i>	<i>1.22 €</i>	<i>0.80 €</i>
Redevance collecte traitement des boues (reversée à la Com Com)	0,24 €	0.24 €

PRECISE que le prix moyen pondéré de l'assainissement (consommation de 120 m³) entre les deux fonctionnements est de 1.20 € le m³.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_155-DE



RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/12/2022 015-200071702-20221130-DE_2022_155-DE